

2024/070
DK

DEPARTEMENT
DU PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
DE LENS

VILLE DE
LOISON-SOUS-LENS

Tél : 03.21.13.03.48

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



L'an Deux Mil Vingt Quatre, le 16 octobre,
Le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances,
Sous la Présidence de Monsieur Daniel KRUSZKA, Maire,
En suite de convocation en date du 9 octobre 2024,
Dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie,
Etaient présents tous les conseillers en exercice à l'exception des conseillers excusés
suivants :

- Madame Maryline KUCHARSKI donne procuration à Monsieur Emmanuel DONDELA
- Madame Corinne LEFEBVRE donne procuration à Madame Françoise TOULOUSE
- Monsieur Robert UNTERFRANC donne procuration à Monsieur Jean-Rémy FERRANT
- Madame Naséra BENSLIMANE donne procuration à Monsieur David GUIDE

Monsieur Jean-Marc FAUVERGUE était absent.

Madame Catherine WILLE est désignée secrétaire de séance.

Objet : Adoption du guide et de la nomenclature de la commande publique

Monsieur Emmanuel DONDELA, Adjoint au Maire, expose aux Membres du Conseil Municipal que l'article L3 du Code de la Commande Publique dispose que « Les acheteurs et les autorités concédantes :

- 1) Respectent le principe d'égalité de traitement des candidats à l'attribution d'un contrat de la commande publique.
- 2) Mettent en œuvre les principes de liberté d'accès et de transparence des procédures. »

Que ces principes fondamentaux sont opposables à tout marché, quelle que soit sa nature ou son montant. Ils permettent d'assurer une meilleure performance de l'achat public ainsi qu'une bonne utilisation des deniers publics.

Que le respect de ces principes implique pour le pouvoir public d'être attentif à l'organisation du service achats publics et à la formation des personnels concernés.

Dans ce cadre, il apparaît opportun de se doter d'une nomenclature d'achat et d'élaborer un guide interne des procédures. Les chambres régionales des comptes encouragent d'ailleurs les pouvoirs adjudicateurs à mettre en place de tels outils afin d'encadrer les pratiques et d'apprécier le caractère homogène des besoins.

Où l'exposé qui précède et après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

SLO

Vote à l'unanimité

- D'approuver la proposition de nomenclature et de guide interne d'achat ci-joints.
- De fixer l'opposabilité de ces documents au 1er janvier 2025.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits

Loison-sous-Lens, le 18 octobre 2024



Le Maire,


Daniel KRUSZKA

GUIDE DES PROCEDURES RELATIF AUX ACHATS

2024/070
DK

DE LA COMMUNE DE LOISON SOUS LENS

Le code de la commande publique est entré en vigueur le 1^{er} avril 2019. Organisé selon la chronologie de la vie du contrat, de sa préparation à son exécution, il constitue une véritable « boîte à outils » pour les acteurs de la commande publique.

Ces textes encadrent l'achat public pour **tous les marchés dès le 1^{er} euro dépensé** et la nécessité de respecter l'ensemble des principes fondamentaux de la commande publique :

- **Liberté d'accès à la commande publique,**
- **Égalité de traitement des candidats,**
- **Transparence des procédures,**
-

Ces principes permettent d'assurer l'efficacité de la commande publique et **la bonne utilisation des deniers publics.**

La commune de Loison sous Lens s'est fixée, dans le cadre du présent règlement intérieur, des règles internes de passation de ses marchés publics et accords-cadres (contrats conclus entre la commune et des opérateurs publics ou privés ayant pour objet d'établir les termes régissant les marchés à passer au cours d'une période donnée, notamment en ce qui concerne les prix, et le cas échéant, les quantités envisagées) à procédure adaptée aux fins de respecter les principes précités, comme décrit ci-dessous :

Marchés de travaux, fournitures et services :

Tout service qui souhaite passer commande doit s'assurer auprès du service des finances de l'inscription de la dépense au budget, de la disponibilité des crédits et suivre la procédure suivante :

Pour toute commande comprise entre 1,00 € HT et 1 500,00 € HT

Il n'est pas nécessaire de consulter 3 prestataires. Un prestataire peut suffire, néanmoins le pouvoir adjudicateur veille à ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin.

Procédure : Un bon de commande doit être établi par le chef de service concerné et il est soumis à validation du service financier pour engagement de la dépense.

Le service concerné assure le suivi de commande.

Pour toute commande comprise entre 1 501,00 € HT et 10 000,00 € HT

3 DEVIS MINIMUM doivent être obtenus, la demande de devis doit être formulée par le service concerné.

Procédure : Le Chef de service établit le bon de commande correspondant au devis retenu. Le bon de commande est soumis à validation du service financier pour engagement accompagné des devis.

Le bon de commande est validé par le service financier, le DGS/DGA et signé par l'Adjoint délégué.

Le service concerné assure le suivi de commande.

Pour toute commande comprise entre 10 001,00 € HT et 40.000 € HT (dérogation jusque 100.000€ pour les travaux)

Procédure : Le service concerné transmet l'ensemble des pièces nécessaires à sa demande de consultation (cahier des charges) au Service commande publique.

Procédure simplifiée. Une demande de consultation sera lancée par le service commande Publique après approbation de la procédure par le Maire ou l'adjoint délégué et le DGS/DGA.

Le service Commande publique met en place la procédure simplifiée des marchés publics et assure le suivi jusqu'à la notification de l'attribution.

Le suivi des prestations appartient au service qui a émis sa demande.

<p>Pour toutes commandes comprises entre 1,00 € HT à 1 500,00 € HT</p>	<p>Il n'est pas nécessaire de consulter 3 prestataires.</p> <p>Le pouvoir adjudicateur veille à ne pas contracter systématiquement avec un même prestataire lorsqu'il existe une pluralité d'offres potentielles susceptibles de répondre au besoin.</p>	<p>Un bon de commande doit être établi :</p> <p>Par le Chef de service concerné</p> <p>Et il est soumis à validation du service financier pour engagement de la dépense.</p> <p>Le service concerné assure le suivi de commande.</p>
<p>Pour toutes commandes comprises entre de 1 501,00 € HT à 10 000,00 € HT</p>	<p>3 devis MINIMUM doivent être impérativement obtenus.</p> <p>La demande de devis est effectuée :</p> <p>Par le service concerné</p>	<p>Les devis doivent être soumis à validation du chef de service et de l'Elu référent.</p> <p>Un bon de commande doit être établi :</p> <p>Par le Chef de service concerné</p> <p>Le bon de commande est validé par le service financier, le DGS/DGA et signé par l'Adjoint délégué.</p> <p>Le service concerné assure le suivi de commande.</p>
<p>Pour toutes commandes comprises entre de 10 001,00 € HT à 40.000,00 € HT</p>	<p>Procédure simplifiée</p> <p>Lettre de consultation :</p> <p>Par le service des marchés publics (après transmission par le service demandeur des pièces nécessaires à la consultation)</p>	<p>Approbation de la procédure par le Maire ou l'adjoint délégué et le DGS/DGA.</p> <p>Transmission du dossier au pôle des marchés publics pour le lancement de la procédure, attribution et notification du marché.</p> <p>Décision L2122-22 pour désigner l'attributaire.</p> <p>Transmettre au contrôle de légalité et information en Conseil Municipal.</p> <p>Le ou les services concernés assurent le suivi de commande.</p>

Les marchés, dits « à procédure adaptée » relèvent de la seule responsabilité de l'acheteur public et leur procédure doit être adaptée en fonction de l'objet et du montant du marché envisagé.

Envoyé en préfecture le 21/10/2024

Reçu en préfecture le 21/10/2024

Publié le

ID : 062-216205237-20241018-2024_070-DE

510

Les seuils (changement tous les 2 ans) de procédure adaptée (MAPA) pour les collectivités territoriales applicables à partir du 1^{er} janvier 2024 ont été fixés comme suit :

Marché de fournitures et services	Marché de travaux
40 000 €HT à 221 000 €HT	100 000 €HT à 5 538 000 €HT

La procédure adaptée laisse aux acheteurs publics une grande liberté pour les marchés publics et accords-cadres passés en dessous du seuil de procédure formalisée. Cependant, l'acheteur public est tenu au respect des principes fondamentaux de la commande publique et des seuils de publicité conformément aux articles 31 à 37 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016.

Mise en place de la Publicité :

Pour susciter la plus large concurrence, l'acheteur procède à une publicité dans les conditions fixées par la réglementation, selon l'objet du marché, la valeur estimée du besoin et l'organisme concerné.

Le passage d'un seuil fait non seulement évoluer la procédure, mais aussi les conditions de la publicité à donner à l'avis de marché.

Seuils de publicité - Montants hors taxe					
Type de marché	Acheteur	Publicité non obligatoire	CDG59 et dans un JAL (La voix du Nord)	Publicité obligatoire au BOAMP ou dans un JAL (La voix du Nord) et CDG59	Publicité obligatoire au BOAMP et au JOUE
Fourniture et service	Collectivités territoriales,	en dessous de 40 000 €	de 40 000 € à 89 999,99 €	de 90 000 € à 220 999,99 €	à partir de 221 000 €
Travaux	Collectivités territoriales,	en dessous de 40 000 €	de 40 000 € à 100 000,00 €	de 100 000 € à 5 547 999,99 €	à partir de 5 538 000 €

À noter :

L'acheteur peut faire paraître une publicité supplémentaire sur un autre support que celui choisi à titre principal, par exemple dans la presse spécialisée correspondant au secteur économique concerné (informatique, communication, travaux, etc.).

Modalités de mise en place des procédures des marchés publics :

Réception des plis :

Le délai minimal entre l'envoi de la publicité et la date limite de réception des plis est de 21 jours.

Ces délais pourront être raccourcis à 15 jours dans les hypothèses d'urgence ou compte tenu des particularités propres à l'achat concerné nécessitant des conditions d'exécution exceptionnelles.

Ouverture des plis :

Sous réserve que les plis aient été réceptionnés dans les délais, le service des marchés publics est chargé d'ouvrir les plis. Il en vérifie le contenu.

Lorsqu'il constate l'absence de pièces, il peut proposer de les réclamer aux entreprises, fournisseurs ou prestataires concernés. Ce délai ne saurait être supérieur à deux jours calendaires, décompté à partir de l'émission de la demande.

Les offres sont ensuite analysées.

Elaboration du rapport d'analyse des offres :

Le technicien procède à l'analyse des offres. Il veillera au respect de la pondération de la consultation ou dans l'avis d'appel public à concurrence.

Envoyé en préfecture le 21/10/2024
Reçu en préfecture le 21/10/2024
Publié le
ID : 062-216205237-20241018-2024_070-DE

Il adresse directement aux candidats les questions ayant pour objet de préciser, à compléter, voir à modifier le contenu de son offre.

La négociation peut porter sur toutes les composantes d'une offre et non pas uniquement sur le prix. La seule limite étant de ne pas remettre en cause l'objet et les conditions générales d'exécution du marché, sur la base desquels a été organisée la consultation.

Choix de l'offre économiquement la plus avantageuse :

Au vu du rapport d'analyse des offres, le Maire ou son représentant choisit l'offre économiquement la plus avantageuse

Ce choix est formalisé au travers la signature d'une décision transmise au contrôle de légalité.

Il est procédé à la notification du marché et le cas échéant à la publication d'un avis d'attribution.

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il appartient au Maire de rendre compte à l'assemblée délibérante des marchés ainsi passés.

Transmission au contrôle de légalité :

Une Décision L2122-22 du code Général des Collectivités Territoriales sera transmise à la Préfecture.

Les membres du conseil municipal seront tenus informés de cette décision.

Avenant :

Tout projet d'avenant est soumis à l'appréciation du Maire ou de son représentant. Seules ces personnalités sont habilitées à signer ces pièces.

Les membres du conseil municipal seront tenus informés de cette décision.

Procédure infructueuse :

En cas de procédure déclarée infructueuse (absence d'offre, aucune offre acceptable), les services sont autorisés à engager une procédure de négociation directe avec une ou plusieurs entreprises sous réserve de ne pas modifier substantiellement les conditions initiales du marché.

Dérogation :

A titre dérogatoire, pour des raisons liées à l'urgence ou à l'absence de concurrence effective, le Maire peut, à la demande du service et sur motivation circonstanciée et écrite de celui-ci, le dispenser de consultation.



Maire,


Daniel KRUSZKA

Famille	Univers	Sous-Famille	Sous-univers	Catégorie	M57	CODE
Moyens généraux	MG	Courriers	1	0		MG 1.0
Moyens généraux	MG	Courriers	1	1		MG 1.1
Moyens généraux	MG	Formations	1	2		MG 1.2
Moyens généraux	MG	Formations	1	3	Formation-Sensibilisation-Analyse de la pratique	MG 1.3
Moyens généraux	MG	Formations	1	4	Formation SST	MG 1.4
Moyens généraux	MG	Formations	1	5	Formation Habilitation	MG 1.5
Moyens généraux	MG	Formations	1	6	Formation Logiciel	MG 1.6
Moyens généraux	MG	Frais généraux	1	7	Abonnement, journaux et revues	MG 1.7
Moyens généraux	MG	Frais généraux	1	8	Fournitures administratives et courantes	MG 1.8
Moyens généraux	MG	Frais généraux	1	9	Papier	MG 1.9
Moyens généraux	MG	Frais généraux	1	10	Livre - documentation	MG 1.10
Moyens généraux	MG	Frais généraux	1	11	Adhésion - cotisation	MG 1.11
Moyens généraux	MG	Frais généraux	1	12	Abonnement web	MG 1.12
Moyens généraux	MG	Frais généraux	1	13	Numérisation archive	MG 1.13
Moyens généraux	MG	Assurances	1	14	Assurances diverses	MG 1.14
Moyens généraux	MG	mobilier	1	15	Fourniture - Mobilier	MG 1.15
Moyens généraux	MG	mobilier	1	16	Mobilier scolaire	MG 1.16
Moyens généraux	MG	mobilier	1	17	Mobilier électoral	MG 1.17
Moyens généraux	MG	Protocole	1	18	Fleuriste	MG 1.18
Moyens généraux	MG	Protocole	1	19	Cadeaux	MG 1.19
Moyens généraux	MG	Protocole	1	20	Achat des cartes cadeaux collégiens, lycéens et étudiants	MG 1.20
Moyens généraux	MG	Protocole	1	21	Médaille	MG 1.21
Moyens généraux	MG	Protocole	1	22	Pompes funèbres	MG 1.22
Moyens généraux	MG	Santé	1	23	Matériel- produits pharmaceutiques	MG 1.23
Moyens généraux	MG	Divers	1	24	Divers	MG 1.24
<hr/>						
Mobilité	MO	Voyages et déplacements	2	0	Hôtellerie	MO 2.0
Mobilité	MO	Voyages et déplacements	2	1	Frais-Transport divers	MO 2.1
Mobilité	MO	Transport	2	2	Location véhicule	MO 2.2
Mobilité	MO	Transport	2	3	Transport Divers	MO 2.3
Mobilité	MO	Divers	2	4	Divers	MO 2.4
<hr/>						
Énergies et fluides	EF	Réseaux-Fluides	3	0	Eau	EF 3.0
Énergies et fluides	EF	Réseaux-Fluides	3	1	Électricité	EF 3.1
Énergies et fluides	EF	Réseaux-Fluides	3	2	Gaz	EF 3.2
Énergies et fluides	EF	Divers	3	3	Divers	EF 3.3
<hr/>						
Jeunesse/Education/Sport	JES	Enfance	4	0	Matériel pédagogique, jeux - Achat	JES 4.0

Jeunesse/Education/Sport	JES	Enfance	4	1	Matériel pédagogique, jeux - Location	JES 4.5
Jeunesse/Education/Sport	JES	Enfance	4	2	Fournitures scolaires	JES 4.6
Jeunesse/Education/Sport	JES	Enfance	4	3	Livres Jeunesse	JES 4.7
Jeunesse/Education/Sport	JES	Activité	4	4	Location de matériels ou d'aires de jeux	JES 4.8
Jeunesse/Education/Sport	JES	Activité	4	5	Activité éducative periscolaire	JES 4.9
Jeunesse/Education/Sport	JES	Activité	4	6	Activité éducative et culturelle	JES 4.10
Jeunesse/Education/Sport	JES	Activité	4	7	Activité extrascolaire	JES 4.11
Jeunesse/Education/Sport	JES	Activité	4	8	Séjour - Scolaire et extrascolaire	JES 4.12
Jeunesse/Education/Sport	JES	Activité	4	9	Activité petite enfance	JES 4.13
Jeunesse/Education/Sport	JES	Activité	4	10	Prévention	JES 4.14
Jeunesse/Education/Sport	JES	Sport	4	11	Matériel de sport	
Jeunesse/Education/Sport	JES	Sport	4	12	Equipement sport	
Jeunesse/Education/Sport	JES	Petite enfance	4	13	Fourniture hygiène petite enfance	
Jeunesse/Education/Sport	JES	Divers	4	14	Divers	
Alimentation	AL	Alimentation - Restauration	5	0	Crèmerie	AL 5.0
Alimentation	AL	Alimentation - Restauration	5	1	Epicerie	AL 5.1
Alimentation	AL	Alimentation - Restauration	5	2	Viande	AL 5.2
Alimentation	AL	Alimentation - Restauration	5	3	Marée	AL 5.3
Alimentation	AL	Alimentation - Restauration	5	4	Fruits et Légumes	AL 5.4
Alimentation	AL	Alimentation - Restauration	5	5	Surgelé	AL 5.5
Alimentation	AL	Alimentation - Restauration	5	6	Boulangerie	AL 5.6
Alimentation	AL	Alimentation - Restauration	5	7	Mobilier-Matériel-Restauration collective	AL 5.7
Alimentation	AL	Alimentation - Restauration	5	8	Electroménager	AL 5.8
Alimentation	AL	Alimentation - réception	5	9	Traiteur	AL 5.9
Alimentation	AL	Alimentation - réception	5	10	Restaurant	AL 5.10
Alimentation	AL	Alimentation - réception	5	11	Denrées alimentaires	AL 5.11
Alimentation	AL	Alimentation - réception	5	12	Boissons Alcoolisées	AL 5.12
Alimentation	AL	Alimentation - réception	5	13	Boissons non Alcoolisées	AL 5.13
Alimentation	AL	Alimentation - Ecoles/Accueils de loisirs	5	14	Epicerie/Fruits/Legumes	AL 5.14
Alimentation	AL	Divers	5	15	Divers	AL 5.15
Fournitures-Services	FS	Fourniture - Espace vert	6	0	Fourniture - Arbustes, arbres, plantes	FS 6.0
Fournitures-Services	FS	Fourniture - Espace vert	6	1	Fourniture - Végétale	FS 6.1
Fournitures-Services	FS	Fourniture - Espace vert	6	2	Fourniture - Espaces verts	FS 6.2
Fournitures-Services	FS	Fourniture - Espace vert	6	3	Fourniture - Location	FS 6.3
Fournitures-Services	FS	Fourniture - Espace vert	6	4	Fourniture - Matériaux Divers	FS 6.4
Fournitures-Services	FS	Atelier	6	5	Fourniture/Quincaillerie générale	FS 6.5
Fournitures-Services	FS	Atelier	6	6	Fourniture/Quincaillerie électrique	FS 6.6
Fournitures-Services	FS	Atelier	6	7	Fourniture/Quincaillerie plomberie	FS 6.7
Fournitures-Services	FS	Atelier	6	8	Fourniture/Menuiserie	FS 6.8
Fournitures-Services	FS	Atelier	6	9	Fourniture/Peinture	FS 6.9
Fournitures-Services	FS	Atelier	6	10	Fourniture/Quincaillerie serrurerie	FS 6.10
Fournitures-Services	FS	Atelier	6	11	Fourniture/Métallerie	FS 6.11
Fournitures-Services	FS	Entretien	6	12	Fourniture - Produits d'entretiens	FS 6.12
Fournitures-Services	FS	Entretien	6	13	Fourniture - Produits d'entretiens restauration	FS 6.13

Fournitures-Services	FS	Vêtements de travail	6	14	Fourniture - Equipements de Protection Individuelle - vête
Fournitures-Services	FS	Divers	6	15	Location - matériels divers
Fournitures-Services	FS	Divers	6	16	Fourniture - Bâtiments divers
Fournitures-Services	FS	Divers	6	17	Divers

Maintenance-Services	MS	Maintenance-Entretien-Reparation	7	0	M.E.R. Ascenseur/Monte-charge	MS 7.0
Maintenance-Services	MS	M.E.R.	7	1	M.E.R. Porte automatique	MS 7.1
Maintenance-Services	MS	M.E.R.	7	2	M.E.R Adoucisseur	MS 7.2
Maintenance-Services	MS	M.E.R.	7	3	M.E.R Bac à graisse / réseaux assainissement	MS 7.3
Maintenance-Services	MS	M.E.R.	7	4	M.E.R Vérification périodique nacelle, monte charge et échafaudage	MS 7.4
Maintenance-Services	MS	M.E.R.	7	5	M.E.R. CVC	MS 7.5
Maintenance-Services	MS	M.E.R.	7	6	M.E.R. Hotte	MS 7.6
Maintenance-Services	MS	M.E.R.	7	7	M.E.R Matériels de cuisine	MS 7.7
Maintenance-Services	MS	M.E.R.	7	8	M.E.R.Extingueur	MS 7.8
Maintenance-Services	MS	M.E.R.	7	9	M.E.R. Installation incendie	MS 7.9
Maintenance-Services	MS	M.E.R.	7	10	M.E.R. Télé-alarme/télesurveillance	MS 7.10
Maintenance-Services	MS	M.E.R.	7	11	M.E.R. Horodateur	MS 7.11
Maintenance-Services	MS	M.E.R.	7	12	M.E.R. Restauration	MS 7.12
Maintenance-Services	MS	M.E.R.	7	13	Maintenance - Equipement sportif	MS 7.13
Maintenance-Services	MS	Service	7	14	Nettoyage-Bâtiment-Vitre	MS 7.14
Maintenance-Services	MS	Service	7	15	Gardiennage-Sécurité	MS 7.15
Maintenance-Services	MS	Service	7	16	Nettoyage des vêtements-Blanchisserie	MS 7.16
Maintenance-Services	MS	Service - Déchets	7	17	Prévention - Insectes - Rats et animaux errants	MS 7.17
Maintenance-Services	MS	Service - Déchets	7	18	Location benne	MS 7.18
Maintenance-Services	MS	Service - Déchets	7	19	Traitement - Déchets	MS 7.19
Maintenance-Services	MS	Service - Déchets	7	20	Balayage des fils d'eau	MS 7.20
Maintenance-Services	MS	Divers	7	21	Débrillateur	MS 7.21
Maintenance-Services	MS	Divers	7	22	Analyse	MS 7.22
Maintenance-Services	MS	Divers	7	23	Divers	MS 7.23

Travaux d'entretien	TR	Bâtiments - Gros œuvre	8	0	Travaux-Gros œuvre, maçonnerie, façade	TR 8.0
Travaux d'entretien	TR	Bâtiments - Gros œuvre	8	1	Travaux-Charpente-couverture-étanchéité	TR 8.1
Travaux d'entretien	TR	Bâtiments - Second œuvre	8	2	Travaux-Plomberie	TR 8.2
Travaux d'entretien	TR	Bâtiments - Second œuvre	8	3	Travaux-Electricité-C.Fort-C.Faible	TR 8.3
Travaux d'entretien	TR	Bâtiments - Second œuvre	8	4	Travaux-Plâtrerie / Peinture	TR 8.4
Travaux d'entretien	TR	Bâtiments - Second œuvre	8	5	Travaux-Menuiseries bois et métalliques	TR 8.5
Travaux d'entretien	TR	Bâtiments - Second œuvre	8	6	Travaux-Revêtement de sol et mur-carrelage	TR 8.6
Travaux d'entretien	TR	Bâtiments - Second œuvre	8	7	Travaux - CVC	TR 8.7
Travaux d'entretien	TR	Bâtiments - Second œuvre	8	8	Travaux - Store	TR 8.8
Travaux d'entretien	TR	Extérieur	8	9	Travaux hydraulique	TR 8.9
Travaux d'entretien	TR	Extérieur	8	10	Curage - Pompage	TR 8.10
Travaux d'entretien	TR	Extérieur	8	11	Entretien des espaces verts	TR 8.11
Travaux d'entretien	TR	Extérieur	8	12	Entretien - terrain de sport	TR 8.12
Travaux d'entretien	TR	Extérieur	8	13	Elagage	TR 8.13
Travaux d'entretien	TR	Extérieur	8	14	Signalétique directionnelle et routière	TR 8.14

2024/070

Travaux d'entretien	TR	Extérieur	8	15	Travaux - Cloture	TR 8.15
Travaux d'entretien	TR	Voie publique	8	16	VRD	IR 8.16
Travaux d'entretien	TR	Voie publique	8	17	Travaux - Exploitation-Maintenance Eclairage	IR 8.17
Travaux d'entretien	TR	Voie publique	8	18	Mobilier urbain - fourniture et pose	IR 8.18
Travaux d'entretien	TR	Location-Bat	8	19	Location modulaire	TR 8.19
Travaux d'entretien	TR	Divers	8	20	Travaux divers	TR 8.20

Prestations intellectuelles Travaux	PIT	Diag-Contrôle-Analyse	9	0	Diagnostic-Inspection Batiment	PIT 9.0
Prestations intellectuelles Travaux	PIT	Diag-Contrôle-Analyse	9	1	Analyse	PIT 9.1
Prestations intellectuelles Travaux	PIT	Diag-Contrôle-Analyse	9	2	Contrôle réglementaire bâtiment	PIT 9.2
Prestations intellectuelles Travaux	PIT	AMO	9	3	AMO Aménagement-VRD	PIT 9.3
Prestations intellectuelles Travaux	PIT	AMO	9	4	AMO-Bâtiment	PIT 9.4
Prestations intellectuelles Travaux	PIT	AMO	9	5	AMO divers - Travaux	PIT 9.5
Prestations intellectuelles Travaux	PIT	Etude	9	6	Étude paysagère géotechnique-environnementale	PIT 9.6
Prestations intellectuelles Travaux	PIT	Etude	9	7	Etude urbaine	PIT 9.7
Prestations intellectuelles Travaux	PIT	PI Travaux	9	8	Contrôle technique	PIT 9.8
Prestations intellectuelles Travaux	PIT	PI Travaux	9	9	Coordination sécurité et protection de la santé	PIT 9.9
Prestations intellectuelles Travaux	PIT	PI Travaux	9	10	Géomètre et relevé topographique	PIT 9.10
Prestations intellectuelles Travaux	PIT	MOE	9	11	MOE Bâtiment	PIT 9.11
Prestations intellectuelles Travaux	PIT	MOE	9	12	MOE diverse	PIT 9.12
Prestations intellectuelles Travaux	PIT	Divers	9	13	Divers	PIT 9.13

Culture	CU	Art-Animation	10	0	Prestation artistique	CU 10.0
Culture	CU	Art-Animation	10	1	Redevance et droits d'auteur	CU 10.1
Culture	CU	Art-Animation	10	2	Animation	CU 10.2
Culture	CU	Art-Animation	10	3	Action culturelle	CU 10.3
Culture	CU	Technique	10	4	Prestation technique pyrotechnique	CU 10.4
Culture	CU	Technique	10	5	Prestation technique-son-lumière	CU 10.5
Culture	CU	Technique	10	6	Achat - location matériels son et lumière	CU 10.6
Culture	CU	Fourniture	10	7	Achat - location Matériels et petits matériels culturels	CU 10.7
Culture	CU	Divers	10	8	Divers	CU 10.8

Informatique et télécommunication	IT	Équipement informatique	11	0	Fourniture - Terminaux Téléphones portables	IT 11.0
Informatique et télécommunication	IT	Équipement informatique	11	1	Fourniture - Terminaux téléphonie fixe	IT 11.1
Informatique et télécommunication	IT	Équipement informatique	11	2	Consommables informatiques	IT 11.2
Informatique et télécommunication	IT	Équipement informatique	11	3	Fourniture - Équipements informatiques	IT 11.3
Informatique et télécommunication	IT	Équipement informatique	11	4	Fourniture - Équipements réseau et infrastructure	IT 11.4
Informatique et télécommunication	IT	Équipement informatique	11	5	Achat, Location et Maintenance copieur	IT 11.5
Informatique et télécommunication	IT	Équipement informatique	11	6	Solution de paiement	IT 11.6
Informatique et télécommunication	IT	Fournisseurs-Téléphonie et int	11	7	Service-Téléphonie filaire	IT 11.7
Informatique et télécommunication	IT	Fournisseurs-Téléphonie et int	11	8	Service-Téléphonie mobile	IT 11.8
Informatique et télécommunication	IT	Fournisseurs-Téléphonie et int	11	9	Service-Accès internet et VPN	IT 11.9
Informatique et télécommunication	IT	Maintenance	11	10	Maintenance télécommunication	IT 11.10
Informatique et télécommunication	IT	Maintenance	11	11	Maintenance informatique	IT 11.11
Informatique et télécommunication	IT	Services informatiques	11	12	Installation-Déploiement-Intégration	IT 11.12
Informatique et télécommunication	IT	Services informatiques	11	13	Développement-Hebergement-site web	IT 11.13



20241070

Publié le		ID : 062-216205237-20241018-2024_070-DE	
IT	Solutions informatiques diverses	11	14
IT	Maintenance Vidéo-protection	11	15
IT	Abonnement divers	11	16
IT	Abonnement logiciel métier	11	17
IT	Abonnement logiciel standard	11	18
IT	Divers	11	19
PR	Fourniture - Carburant et autres	12	0
PR	Produits chimiques usage mécanique	12	1
PR	Réparation-Pièces auto.-VL et VUL	12	2
PR	Réparation-Pièces PL	12	3
PR	Réparation-Pièces Engins	12	4
PR	Contrôle technique véhicules	12	5
PR	Achat-location-Véhicules légers	12	6
PR	Achat-location-PL divers	12	7
PR	Achat-location-engins divers	12	8
PR	Achat-Location-Vélos	12	9
PR	Divers	12	10
PI	Conseils juridiques	13	0
PI	Représentation juridique	13	1
PI	Huissier et notaire	13	2
PI	Expertise	13	3
PI	Conseils-économiques-politiques publiques	13	4
PI	Services bancaires	13	5
PI	RH-Conseil-Organisation	13	6
PI	AMO-Conseil-Divers	13	7
PI	Divers	13	8
CO	Impression, façonnage, etc	14	0
CO	Signalétique-Goodies	14	1
CO	Graphisme-outils de communication	14	2
CO	Service photos	14	3
CO	Service vidéos	14	4
CO	Article-Rédaction	14	5
CO	Divers-Imprimerie	14	6
CO	Achat espace publicitaire	14	7
CO	Annonces légales	14	8
CO	Prestation de communication	14	9
CO	Divers	14	10
AU	Autres	15	0
PI	Juridique	13	0
PI	Juridique	13	1
PI	Juridique	13	2
PI	Conseil	13	3
PI	Conseil	13	4
PI	Conseil	13	5
PI	Conseil	13	6
PI	Conseil	13	7
PI	Divers	13	8
CO	Fournitures	14	0
CO	Fournitures	14	1
CO	Services	14	2
CO	Services	14	3
CO	Services	14	4
CO	Services	14	5
CO	Services	14	6
CO	Communication	14	7
CO	Communication	14	8
CO	Communication	14	9
CO	Divers	14	10
AU	Autres	15	0
PI	Juridique	13	0
PI	Juridique	13	1
PI	Juridique	13	2
PI	Conseil	13	3
PI	Conseil	13	4
PI	Conseil	13	5
PI	Conseil	13	6
PI	Conseil	13	7
PI	Divers	13	8
CO	Fournitures	14	0
CO	Fournitures	14	1
CO	Services	14	2
CO	Services	14	3
CO	Services	14	4
CO	Services	14	5
CO	Services	14	6
CO	Communication	14	7
CO	Communication	14	8
CO	Communication	14	9
CO	Divers	14	10
AU	Autres	15	0
PI	Juridique	13	0
PI	Juridique	13	1
PI	Juridique	13	2
PI	Conseil	13	3
PI	Conseil	13	4
PI	Conseil	13	5
PI	Conseil	13	6
PI	Conseil	13	7
PI	Divers	13	8
CO	Fournitures	14	0
CO	Fournitures	14	1
CO	Services	14	2
CO	Services	14	3
CO	Services	14	4
CO	Services	14	5
CO	Services	14	6
CO	Communication	14	7
CO	Communication	14	8
CO	Communication	14	9
CO	Divers	14	10
AU	Autres	15	0

Sejours - Seniors

Senior

Autres

AU 15.0

